

Identification		Numéro de dossier : 1121183001
Unité administrative responsable	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une consultation publique relative au projet de Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal.	

Contenu

Contexte

A la fois lieu de fondation, et principal attrait touristique de la ville, le Vieux-Montréal comporte des qualités culturelles et patrimoniales exceptionnelles qui ont été reconnues, d'une part, par le gouvernement du Québec, lors de l'octroi en 1964, du statut d'arrondissement historique et de l'agrandissement des limites de ce territoire désigné en 1995, et d'autre part, par la Ville, lors de l'adoption en 1992, du *Plan d'urbanisme* et, en 1998, du *Plan d'action pour le Vieux-Montréal*.

Plus récemment, diverses interventions ont réaffirmé la volonté d'assurer la protection et la mise en valeur du cœur historique et patrimonial de la ville, dont :

- l'adoption de la *Politique du patrimoine* en 2005;
- dans le cadre de l'événement « Rendez-vous novembre 2007 - Montréal métropole culturelle », l'intégration au volet « Enrichir la qualité culturelle du cadre de vie » du plan d'action d'orientations spécifiques à la mise en valeur du Havre de Montréal et de son quartier historique, incluant le Vieux-Port;
- l'élaboration, en 2008, par la Table de concertation du Vieux-Montréal, d'une Vision pour le Vieux-Montréal 2017.

Conformément aux diverses orientations poursuivies à ce jour, et tenant compte que la mise en œuvre du *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* a mené à terme la plupart des stratégies d'action mises de l'avant, alors que certaines nécessitent d'être réactualisées, un projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* (le Plan) a été élaboré.

La démarche d'élaboration du Plan a été alimentée par la collaboration des différentes instances de l'arrondissement de Ville-Marie et des services de la Ville, par la participation de la Table de concertation du Vieux-Montréal, ainsi que par des échanges informels avec des représentants du ministère de la Culture et des Communications.

Comme dans le cas du mont Royal, le projet de *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* découle de la mise en œuvre par la Ville de la *Politique du patrimoine* adoptée en 2005.

Ainsi, dans la foulée de ce qui a été réalisé pour le mont Royal, une consultation sur ce projet de Plan par l'Office de consultation publique de Montréal s'impose en vue de mobiliser les citoyens, les associations et les institutions soucieux de faire part de leurs opinions et commentaires sur les mesures proposées par la Ville pour la protection et la mise en valeur du Vieux-Montréal.

Décision(s) antérieure(s)

Description

À partir d'un bilan qui fait état de solides acquis après trois décennies d'actions concertées de la Ville, du ministère de la Culture et des Communications et de leurs partenaires publics et privés, le Plan propose une stratégie de développement de la qualité de chacune des trois dimensions essentielles du Vieux-Montréal – milieu de vie, haut lieu du patrimoine montréalais et destination touristique – dans la perspective que le Vieux-Montréal contribue pleinement à la vie sociale, économique et culturelle de la communauté montréalaise. Le Plan déploie cette stratégie qu'il articule selon trois objectifs :

- Soutenir un milieu de vie complet de qualité adapté à la vie quotidienne et générant sa propre vitalité l'année durant;
- Affirmer l'identité du Vieux-Montréal tout en l'enrichissant;
- Créer une destination renommée procurant une expérience authentique et enrichissante aux Montréalais, aux visiteurs de la grande région métropolitaine, du Québec ou d'ailleurs.

Un milieu de vie complet de qualité

La consolidation du Vieux-Montréal comme milieu de vie complet de qualité tient à la diversité de ses fonctions et au juste équilibre entre les activités qui y ont cours. Elle dépend aussi de la réponse adéquate aux besoins des divers usagers du quartier, du confort et de l'accessibilité des lieux qu'il est possible de leur assurer compte tenu de l'intensité des activités, des déplacements et de l'animation dans le quartier. Enfin, cette consolidation tient également à la réactualisation de sa relation et au raffermissement de ses liens avec les quartiers limitrophes.

À cette fin, les principales mesures proposées par le Plan sont les suivantes :

- Viser la construction des terrains vacants, notamment à des fins résidentielles;
- Déterminer les mesures requises, entre autres réglementaires, pour encourager la diversification de l'offre commerciale;
- Consolider la cité administrative municipale au cœur du quartier;
- Renforcer l'offre culturelle;
- Gérer les problèmes de voisinage;
- Revitaliser le secteur est de l'arrondissement historique;
- Mettre en œuvre le *Plan sectoriel de gestion des déplacements pour le Vieux-Montréal* adopté en 2008;
- Développer un plan de stationnement pour le quartier;
- Favoriser l'intégration fonctionnelle du Vieux-Montréal à la ville en raffermissant les liens fonctionnels et formels avec les secteurs adjacents;
- S'appuyer sur le maintien des fonctions actuelles du Vieux-Port en tant que site récréotouristique, culturel et urbain.

Un patrimoine urbain à mettre en valeur et à enrichir

La protection et la mise en valeur du riche patrimoine bâti et aménagé du Vieux-Montréal commandent que toute intervention projetée tant sur le domaine privé que public, dans les quartiers limitrophes, comme en son sein prenne en compte le paysage historique du Vieux-Montréal et ses caractéristiques d'intérêt, les vues vers et depuis le Vieux-Montréal et les repères. Aussi, au cœur de l'arrondissement historique, chaque intervention doit être sensible au caractère patrimonial et historique des lieux, reconnaître l'importance ou l'intérêt patrimonial du lieu, du bâtiment ou de l'aménagement visé, et, enfin, assurer un apport enrichissant aux composantes significatives existantes.

Par ailleurs, compte tenu aussi de l'importance croissante du tourisme et du nombre d'occupants et de visiteurs dans le Vieux-Montréal, les aménagements du domaine public favoriseront l'accessibilité universelle et continueront de prioriser le confort et la sécurité des déplacements piétonniers.

Les principales mesures proposées par le Plan en matière de patrimoine sont les suivantes :

- Par rapport à la relation avec le fleuve :
 - se concerter avec la Société du Vieux-Port pour l'aménagement de sa propriété et de l'interface que constitue la rue de la Commune;
 - soutenir, à la Pointe-du-Moulin, un éventuel legs significatif pour le 375e de la fondation de Montréal;
- Par rapport à la relation avec la ville :
 - bonifier le cadre réglementaire de manière à permettre un examen plus fin des interventions projetées en périphérie du Vieux-Montréal;
 - déterminer un nouvel emplacement et la configuration appropriée pour la bretelle Sanguinet de l'autoroute Ville-Marie et rétablir la rue Sanguinet entre les rues Viger et Saint-Antoine;
- Par rapport au cadre bâti et aménagé :
 - stimuler la construction des terrains vacants et, plus particulièrement accélérer la construction des terrains de propriété municipale;
 - raffiner les méthodes d'analyse et d'évaluation des interventions;
 - protéger certains intérieurs d'intérêt, en vertu d'un nouveau pouvoir conféré aux municipalités par la *Loi sur le patrimoine culturel*, et en soutenir la restauration;
- Par rapport au domaine public :
 - développer et implanter un concept de « voie partagée piéton-auto », notamment sur la rue Saint-Paul;
 - déployer une signalisation d'orientation et de repérage destinée aux piétons;
 - organiser les modalités de gestion et d'entretien du Plan lumière;
 - mettre en place un mode de gestion des cafés-terrasses comportant un engagement plus direct des commerçants;
 - revoir le concept de présentation et de mise en valeur des vestiges archéologiques et évaluer diverses approches pour améliorer la compréhension du marquage au sol des vestiges.

Une destination renommée, une expérience authentique et enrichissante

Pour faire du Vieux-Montréal un lieu renommé qui procure une expérience authentique et enrichissante à ses visiteurs, le « produit » Vieux-Montréal doit se démarquer de la concurrence : être bien défini, distinctif et faire l'objet d'interventions appropriées de qualité, à la hauteur de son importance, tout en tenant compte de la présence et des besoins de l'ensemble de ses occupants. La qualité de l'expérience du visiteur, quel qu'il soit, doit faire l'objet d'une préoccupation constante.

À cette fin, le Plan propose essentiellement de créer, au sein de la Ville, un lieu de réflexion et d'orientation pour préciser et développer la destination Vieux-Montréal, qui s'appuiera sur la concertation des entreprises et organisations y œuvrant, assurera le suivi de sa qualité et un positionnement distinctif du Vieux-Montréal dans l'offre touristique globale de la ville.

La mise en œuvre du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* est présentée à la fin du document; elle comprend des solutions sur mesure pour la gestion du Vieux-Montréal ainsi que l'établissement de priorités d'intervention.

Des solutions sur mesure

En vue d'assurer la cohérence des gestes et une qualité à la hauteur des caractéristiques exceptionnelles du Vieux-Montréal lors de la mise en œuvre des mesures du Plan, une répartition claire des responsabilités a été établie entre l'arrondissement de Ville-Marie et la Direction de la culture et du patrimoine.

Cette répartition implique notamment un transfert de responsabilités à l'arrondissement de Ville-Marie qui verra, à partir de 2013, au soutien de la Table de concertation du Vieux-Montréal ainsi qu'à la coordination des services municipaux avec le comité de coordination du Vieux-Montréal. Par ailleurs, la mise en œuvre du *Plan sectoriel de gestion des déplacements dans le Vieux-Montréal* et du plan de stationnement fera partie de son mandat de gestion du domaine public de son territoire.

De son côté, la Direction de la culture et du patrimoine poursuivra la coordination des travaux d'aménagement du domaine public et la gestion, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* en regard du Vieux-Montréal. Elle assumera, à partir de 2013, un rôle prépondérant dans la définition de stratégies pour le développement des terrains vacants, la concertation avec les partenaires (Société du Vieux-Port, Société immobilière du Canada, Parcs Canada) et le développement du tourisme culturel.

Des priorités d'intervention

Le Plan propose trois projets prioritaires dont la mise en œuvre, d'une part, assurera la concrétisation à court terme de plusieurs des orientations mises de l'avant dans le présent plan et, d'autre part, pourra contribuer significativement à rehausser l'apparence du Vieux-Montréal d'ici les fêtes du 375^e anniversaire de Montréal en 2017 :

- Un accueil de qualité au Vieux-Montréal à partir de la station de métro Champ-de-Mars; notamment rénover le tunnel piétonnier et améliorer les cheminements piétons vers le Vieux-Montréal;
- L'amélioration de l'apparence de la rue Notre-Dame, de Saint-Laurent jusqu'à Saint-Sulpice; notamment accélérer la construction des deux propriétés municipales et améliorer la qualité des lieux et de l'entretien du domaine public;
- Le rehaussement de la qualité de l'aménagement de la place Jacques-Cartier et du boulevard Saint-Laurent : notamment élaborer avec les partenaires concernés une nouvelle entente d'occupation du domaine public par les cafés-terrasses, améliorer les interfaces avec le Vieux-Port et réaménager le domaine public du boulevard.

Justification

L'adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* prendra le relais du *Plan d'action pour le Vieux-Montréal* de 1998. La Ville se dotera ainsi d'un cadre d'intervention intégré pour le déploiement des investissements publics issus de l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* mais aussi pour des actions concertées et coordonnées d'amélioration de la qualité du milieu de vie, de mise en valeur des caractéristiques uniques du territoire et de développement des activités.

Aspect(s) financier(s)

Le PPMVVM ne comporte pas d'enjeux financiers. Les investissements identifiés dans le Plan sont déjà intégrés au PTI ou au budget de fonctionnement de la Ville et de l'arrondissement Ville-Marie.

Développement durable

Le Vieux-Montréal est une des grandes richesses de la Ville. Les objectifs du Plan sont conformes aux principes du développement durable: entretenir le territoire, l'aménager avec soin et continuer d'en faire une destination de tourisme durable.

Impact(s) majeur(s)

Le Vieux-Montréal constitue le cœur historique de la ville. Le *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* est un outil qui permettra de placer l'arrondissement historique du Vieux-Montréal au cœur des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

Opération(s) de communication

- Une opération de communication a été approuvée par la Direction des communications.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Novembre 2012 à janvier 2013 : consultation par l'Office de consultation publique de Montréal
Printemps 2013 : adoption du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal*

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Claude DAUPHINAIS
Architecte - Planification

Tél. : 872-2697

Télécop. : 872-1153

Endossé par :

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél. : 514-872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endossement : 2012-09-28 16:15:47

Numéro de dossier :1121183001